

L'INTERmédiaire

Avril 2018, volume 27, numéro 1



NOUVELLES

Mot de la PDG 2



VIE ASSOCIATIVE

Colloque 20183
Conseil d'administration
2018-20194
Table ronde « *Valoriser
les cadres : défis et enjeux
actuels* », 70^e congrès de
l'IAPC 5



ACTUALITÉS

L'AGESSS dans les
médias6
Vos bons coups6
Du mouvement au
Service des ressources
financières, techniques
et informationnelles8



CONDITIONS DE TRAVAIL

Rendement du RRPE -
20178
Capsule juridique:
L'assurance d'être bien
assuré.....9



FORMATION

Un atelier de transition
vers la retraite pas
comme les autres!.....11
Sondage auprès des
membres sur les
besoins de formation .12



AGESSS

Association des gestionnaires
des établissements de santé
et de services sociaux



YouTube

Rédaction et graphisme
Valérie Pepin

Marie-Andrée Aubertin

450 651-6000 ou 1 800 361-6526
agesss@agesss.qc.ca - www.agesss.qc.ca



NOUVELLES

MOT DE LA PDG



Bonjour à vous tous,

Le premier trimestre de l'année a été marqué par la prise de parole des représentants des différents acteurs du réseau de la santé et des services sociaux afin de dénoncer haut et fort le contexte difficile de travail dans lequel œuvrent les membres qu'ils représentent. L'AGESSS a fait entendre votre voix et a dénoncé les difficultés auxquelles vous êtes confrontés au quotidien. Se sont joint à nos voix plusieurs observateurs du monde universitaire,

économique et politique, de même que plusieurs citoyens. Tous reconnaissent l'importance et l'urgence d'agir afin de garantir des conditions d'exercice acceptables à l'ensemble des acteurs du réseau.

D'ailleurs, j'ai entrepris une démarche auprès d'autres associations, fédérations, syndicats, regroupements et coalitions avec les objectifs suivants : de réitérer l'importance de ne pas se jeter le blâme entre nous au sujet des difficultés rencontrées présentement et d'explorer un message commun visant à souligner auprès de la population notre souci de maintenir un réseau public, accessible et de qualité. Jusqu'à maintenant, la réponse est très positive de leur part et les discussions se poursuivent.

En parallèle, j'ai entamé ma tournée provinciale à la mi-janvier. J'ai ainsi eu le plaisir d'aller à votre rencontre dans toutes les régions du Québec. Je tiens à remercier chacun

et chacune d'entre vous qui avez assisté en présence, en visioconférence ou en conférence téléphonique à l'assemblée générale annuelle de votre section d'établissement. Les échanges auxquels j'ai participé ont été très enrichissants et constructifs. Je vous en remercie sincèrement. Je les intègre à mon quotidien, pour bonifier l'offre de services du siège social et le positionnement de l'Association auprès des acteurs concernés.

De plus, le 15 mars dernier, nous avons procédé au lancement par courriel de la planification stratégique 2017-2020. Celle-ci est accessible par l'entremise [d'un site Web qui lui est dédié](#) ou dans un [document en version électronique](#). Félicitations à tous pour ce beau travail commun de réflexion!

Lors du conseil d'administration tenu le 23 mars dernier, nous avons tenu des élections. Je tiens à souligner le départ d'une membre sortante : Madame Line Cloutier. Je la remercie de son engagement et de son implication.

En terminant, au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours en attente de développement concernant la commission parlementaire portant sur le PL160. Nous vous communiquerons l'information dès que disponible.

Je vous souhaite un agréable début de printemps.

Chantal Marchand, présidente-directrice générale
direction@agesss.qc.ca

Vous changez d'emploi ou d'employeur? Vous déménagez prochainement? Nous vous invitons à mettre à jour vos coordonnées professionnelles ou personnelles en cliquant sur l'icône « Mon profil » lorsque vous êtes connecté sur notre site web à agesss.qc.ca.

AGESSS

À propos de l'AGESSS | Boutique en ligne | Nouvelles | Partenaires | Médias | Contactez-nous | 1-800-361-6526

AFFAIRES JURIDIQUES | ESPACE RETRAITE | VIE ASSOCIATIVE | SOUTIEN AUX ÉLUS | DANS VOTRE RÉGION

VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE CHANGE? DEMEUREZ MEMBRE!

Que vous deveniez un gestionnaire de niveau d'encadrement supérieur ou un syndiqué non syndiqué assumant des fonctions de gestion, demeurez membre et continuez de bénéficier de nos services!

[Comment demeurer membre >](#)



COLLOQUE 2018 DE L'AGESSS



VIE
ASSOCIATIVE

La région de Chaudière-Appalaches est déjà au travail pour vous offrir un magnifique événement. Le Colloque 2018 de l'AGESSS se déroulera les 1^{er} et 2 novembre 2018 au Centre de congrès et d'expositions de Lévis.

Le thème de ce Colloque, l'horaire, les modalités d'inscription et d'hébergement vous seront transmis en juin prochain. D'ici là, réservez ces dates à vos agendas!

*Une journée qui
vous est dédiée*

Suivez-nous le
18.05.2018



AGESSS

Association des gestionnaires
des établissements de santé
et de services sociaux

#journéeannuelledesgestionnaires





VIE ASSOCIATIVE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

COMITÉ EXÉCUTIF



Présidente-
directrice générale

14 CHANTAL MARCHAND
LANAUDIÈRE



Première
directrice

08 CAROLINE BETTEZ
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Vice-président

01 FRANÇOIS DUBÉ
BAS-SAINT-LAURENT



Deuxième
directrice

12 FRANCE AUDET
CHAUDIÈRE-APPALACHES



Secrétaire

03 STÉPHANE ROY
CAPITALE-NATIONALE



Troisième
directeur

07 CLÉMENT CLOUTIER
OUTAOUAIS



Trésorière

05 JOHANNE SIMARD
ESTRIE

ADMINISTRATEURS



02 MARTIAL FRADET
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



13 GUY BIBEAU
LAVAL



04 ERIC CARDIN
MAURICIE-ET-CENTRE-DU-QUÉBEC



14 LYNE MARCOTTE
LANAUDIÈRE



06 ALAIN DOSTON
MONTRÉAL



15 MAXIME CORBEIL
LAURENTIDES



Photo à venir

09 LYSANNE CORMIER
CÔTE-NORD



16 CHRISTINE CLOUTIER
MONTÉRÉGIE



11 GUY GRENIER
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE



03 MICHELINE CHAMARD
MEMBRE RETRAITÉE



TABLE RONDE «VALORISER LES CADRES : DÉFIS ET ENJEUX ACTUELS», 70^e CONGRÈS DE L'IAPC



VIE
ASSOCIATIVE

C'est avec enthousiasme que nous vous informons de la participation de notre présidente-directrice générale, madame Chantal Marchand, comme panéliste au 70^e Congrès annuel de l'Institut administration publique du Canada (IAPC) qui aura lieu du 19 au 22 août 2018 à Québec.

Sous le thème «*L'administration publique sous pression*», plus de 600 participants et 75 conférenciers de partout au pays sont attendus. Plus précisément, Madame Marchand prendra part à une plénière de style table ronde avec d'autres représentants officiels d'associations de gestionnaires des secteurs public et parapublic. L'intervention intitulée «*Valoriser les cadres : défis et enjeux actuels*» se déroulera le lundi 20 août, de 15 h 45 à 17 h 30. Parmi les objectifs de ce rendez-vous, mentionnons particulièrement la reconnaissance du rôle crucial joué par les gestionnaires œuvrant au sein de nos institutions quant à l'assurance-qualité des services offerts aux citoyens.

À cet égard, nous sommes heureux de vous informer qu'il est possible de vous inscrire spécialement à cette portion du congrès pour un coût de 25 \$ (participation en présence à la table ronde). Une opportunité à ne pas manquer! De plus, mentionnons que la table ronde sera suivie d'une activité réseautage intitulée *Soirée découverte*. Il est également possible de s'y inscrire moyennant des frais de 95 \$ (ce montant inclut la participation à la table ronde). Pour ceux qui ne peuvent se déplacer, sachez que la table ronde sera diffusée en direct en webinaire et ce **sans frais**.

Inscription :

- Participation en présence à la table ronde, incluant ou non la participation à l'activité réseautage – Soirée découverte : <https://www.eventbrite.ca/e/billets-70e-congres-annuel-de-liapc-table-ronde-des-associations-des-cadres-44034271692?ref=estw>

Mot de passe : IAPC2018*

Jusqu'au 10 août pour s'inscrire.

Si vous rencontrez des difficultés lors de l'achat en ligne, vous pouvez communiquer avec l'IAPQ au 418 641-3036 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 ou par courriel à info@iapq.qc.ca.

- Participation par webinaire (**sans frais**) : <https://fr.surveymonkey.com/r/webinaireIAPC>
- À noter qu'il est également possible de s'inscrire à l'ensemble du congrès. Pour plus de détails, veuillez visiter le <http://2018.iapc.ca/>.

70^e congrès de l'IAPC
Table ronde des associations des cadres
Valoriser les cadres : défis et enjeux actuels
20 août 2018 - 15 h 45 à 17 h 30
Salle de bal – Hôtel Hilton Québec

Panélistes :

- Anne Gosselin, présidente-directrice générale de l'Alliance des cadres de l'État
- Chantal Marchand, présidente-directrice générale de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
- Jean-François Parent, directeur général de l'Association québécoise des cadres scolaires
- Charles Simard, président-directeur général de l'Association des cadres des collèges du Québec

Animateur :

- François Bolduc, directeur de programme 2^e cycle et professeur adjoint au département des relations industrielles de l'Université Laval.





ACTUALITÉS

L'AGESSS DANS LES MÉDIAS

Depuis l'édition du 12 décembre 2017 de notre journal, madame Chantal Marchand, présidente-directrice générale de l'AGESSS, a accordé plusieurs entrevues qui ont fait l'objet d'articles dans les journaux ou de diffusions à la télévision ou à la radio. Cette rubrique vise à regrouper ces entrevues :

- 1^{er} février 2018 - Entrevue à la journaliste Marie-Michèle Sioui du journal Le Devoir en lien avec les conditions d'exercice des infirmières.
- 1^{er} mars 2018 - Entrevue à la chroniqueuse Mylène Moisan du journal Le Soleil sur la situation des gestionnaires à la suite de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux.
- 5 mars 2018 - Entrevue au journaliste Richard Daigle de la radio de Radio-Canada Bas-Saint-Laurent en suivi de la chronique de Mylène Moisan du 1^{er} mars 2018.
- 9 mars 2018 - Entrevue au journaliste Mathieu Dion de Radio-Canada sur l'essoufflement des gestionnaires.
- 12 mars 2018 - Entrevue à l'animateur Marc André Masson de RDI Matin, sur les ondes de RDI, sur l'essoufflement des gestionnaires.
- 12 mars 2018 - Entrevue à l'animateur Alain Gravel de Gravel le matin, sur les ondes de Radio-Canada, sur l'essoufflement des gestionnaires.
- 12 mars 2018 - Entrevue à l'animateur Michel C. Auger de Midi info, sur les ondes de Radio-Canada, sur l'essoufflement des gestionnaires.
- 12 mars 2018 - Entrevue au journaliste Olivier Roy-Martin de Radio-Canada Côte-Nord sur l'essoufflement des gestionnaires.
- 12 mars 2018 - Entrevue à la journaliste Amélie Desmarais de Radio-Canada Mauricie-et-Centre-du-Québec sur l'essoufflement des gestionnaires.
- 12 mars 2018 - Entrevue à l'animatrice Anne-Marie Dussault de 24/60, sur les ondes de RDI, sur l'essoufflement des gestionnaires.
- 13 mars 2018 - Entrevue à l'animatrice Bis Petitpas de Radio-Canada Côte-Nord sur l'essoufflement des gestionnaires.



ACTUALITÉS

VOS BONS COUPS!

Nous vous rappelons que la rubrique « Vos bons coups! » est une vitrine visant à mettre en lumière une bonne nouvelle concernant les gestionnaires. Vous avez réalisé un projet d'envergure au sein de votre établissement? Vous êtes récipiendaire d'un prix visant à reconnaître votre travail à titre de gestionnaire? Vous avez publié un article dans votre domaine d'expertise? Vous souhaitez souligner la réalisation d'un collègue gestionnaire, membre de l'AGESSS? Nous vous invitons à nous en faire part!

Pour ce faire, vous n'avez qu'à nous transmettre votre texte ou à communiquer avec madame Marie-Andrée Aubertin, agente d'information et de liaison, au 450 651-6000 ou 1 800 361-6526, poste 2034 ou par courriel à maaubertin@agecss.qc.ca.



Que faire avant de louer votre maison ?

Avez-vous déjà eu à déménager alors que vous aimiez votre maison ou à la quitter pour une période prolongée ? La louer est alors une option intéressante afin de générer un revenu.

La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise de l'**AGESSS**, vous propose quelques conseils avant de mettre votre maison en location

Détenir une assurance

La première chose que vous devez faire est d'obtenir une assurance « pour habitations louées ». Ce type d'assurance est similaire à une assurance habitation standard, sauf qu'elle vous offre une protection supplémentaire lorsque votre maison est utilisée par des tiers.

Trouver les bons locataires

Vous devez ensuite établir clairement quel type de locataires vous souhaitez avoir. Vous pouvez soit essayer de trouver des locataires par vous-même ou bien avec l'aide d'un agent immobilier. Les services offerts par un agent incluent l'évaluation du prix, la publication d'annonces, la présélection des locataires et la paperasse, ce qui vous reviendrait à l'équivalent d'un mois de loyer. C'est une solution des plus viables si vous manquez de temps.

Trouver les parfaits locataires demande un investissement de temps et des ressources considérables, et c'est là qu'un agent peut faciliter ce processus et vous aider à éviter les pièges. Que vous ayez recours ou non aux services d'un professionnel, souvenez-vous de toujours faire une enquête de crédit et d'exiger des références pour éviter de vous engager auprès de locataires instables.

Consulter un avocat ou un notaire afin de vous aider à rédiger un bail avec lequel vous êtes à l'aise. Les détails à ne pas oublier sont : le nombre de personnes qui ont le droit de vivre dans le logement, le type d'assurance dont ils ont besoin, la personne responsable des installations et les conséquences de ne pas se conformer aux exigences. Plus votre bail est clair, moins vous risquez de vivre des conflits avec vos locataires.

Faire inspecter votre maison

Une autre chose à faire AVANT que vos locataires n'emménagent est de faire faire une inspection en règle de votre maison. Comme chaque logement cumule une bonne quantité de problèmes esthétiques et structuraux avec le temps, il est conseillé d'engager un inspecteur pour en dresser la liste afin que vous puissiez procéder aux réparations nécessaires et éviter les poursuites. Un bon ménage et une couche de peinture fraîche feront aussi des merveilles pour établir de bonnes relations avec vos locataires.

Louer votre maison, c'est pouvoir garder votre propriété même si vous vous absentez ainsi que la possibilité d'en tirer un profit. Contrairement à la vente, il s'agit d'une responsabilité à long terme, mais aussi d'une expérience intéressante autant sur le plan humain que financier !

Pour conclure, communiquez avec votre agent d'assurances qui saura vous offrir les meilleurs conseils selon votre situation.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

Ces renseignements sont fournis à des fins informatives seulement et ne sauraient engager la responsabilité de La Personnelle. La vigilance est de mise et il est recommandé de consulter un expert en la matière pour recevoir des conseils complets et adaptés à votre situation.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination, et dans le seul but d'alléger le texte.

Pour plus d'information sur votre assurance ou pour obtenir une soumission, communiquez avec un agent en assurance de dommages dès aujourd'hui

Demandez une soumission et économisez !

▶ **1 888 476-8737**

▶ **lapersonnelle.com/agesss**



La bonne combinaison.





ACTUALITÉS

DU MOUVEMENT AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES, TECHNIQUES ET INFORMATIONNELLES

Après près de 20 ans au service de l'AGESSS, madame Yolaine Dubé, responsable des cotisations, prend une retraite bien méritée.

Dès maintenant vous pouvez adresser toutes vos questions en lien avec les cotisations, le recrutement et le transfert d'une autre association à madame Véronique Gagné, qui remplacera madame Dubé, par courriel au vgagne@agesss.qc.ca ou par téléphone au poste 2036.

Nous souhaitons beaucoup de succès à madame Gagné dans ses nouvelles fonctions et une longue et heureuse retraite à madame Dubé.



CONDITIONS DE TRAVAIL

RENDEMENT DU RRPE - 2017

Le 21 février dernier, la Caisse de dépôt et placement du Québec a publié ses résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Le rendement pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) a été de 8,5 %, soit quelque peu au-dessus du portefeuille de référence. En comparaison, le rendement du RRPE avait été de 7,1% au 31 décembre 2016.

Votre régime de retraite a été modifié (RRPE)



Contactez dès maintenant votre conseiller en sécurité financière* pour connaître les impacts sur la planification de votre retraite.

1 866 665-0500
lacapitale.com/agesss



* Partenaire de La Capitale services conseils inc., cabinet de services financiers | La Capitale assurance et services financiers désigne La Capitale services conseils inc., cabinet de services financiers



CAPSULE JURIDIQUE : L'ASSURANCE D'ÊTRE BIEN ASSURÉ



CONDITIONS DE TRAVAIL



Joanie Maurice-Philippon, avocate
Conseillère en ressources humaines

Savez-vous que si vous quittez le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) à compter de 55 ans, et ce, sans prendre votre retraite, vous aurez accès au régime d'assurance collective des retraités?

Voici un résumé des options et obligations qui vous seront applicables selon votre âge :

Si vous quittez le RSSS alors que vous êtes âgé entre 55 et 64 ans :

Sachez que vous devrez adhérer au régime d'assurance collective des retraités avec SSQ, que vous soyez bénéficiaire de votre rente de retraite ou non.

Cette obligation découle de la *Loi sur l'assurance médicament du Québec*, laquelle prévoit que toute personne de moins de 65 ans, qui a accès à un régime d'assurance médicaments privé, doit adhérer à un tel régime.

Considérant cette obligation, vous devrez effectuer votre demande d'adhésion au régime d'assurance collective des retraités, et ce, dans les 90 jours suivants votre départ du RSSS.

Malgré ce qui précède, vous pourriez vous prévaloir du droit d'exemption si vous vous trouvez dans l'une des trois situations suivantes et que les protections sont semblables à celles offertes par le régime d'assurance collective des retraités :

- si vous participez au régime d'assurance collective de votre conjoint;
- si vous occupez un nouvel emploi et que vous êtes protégé par un régime d'assurance collective;
- si vous participez au régime d'assurance collective de votre association professionnelle.

Pour bénéficier du droit d'exemption, vous devez remplir votre demande d'adhésion au régime d'assurance collective des retraités et vous prévaloir du droit d'exemption qui y apparaît.

Advenant le cas où vous n'êtes plus dans l'une de ces situations d'exemption, vous devrez procéder à la terminaison de votre droit d'exemption, et ce, dans les 30 jours suivant ce changement, ce qui aura pour effet d'activer les protections du régime d'assurance collective des retraités.

Si vous quittez le RSSS alors que vous êtes âgé de 65 ans et plus :

Sachez que votre inscription au Régime public d'assurance médicaments (RPAM) est automatique. Dès lors, trois options pourront s'offrir à vous :

1. vous pourriez choisir d'être assuré exclusivement avec votre régime d'assurance collective des retraités. Cela inclut l'assurance accident maladie ainsi que l'assurance médicaments. Veuillez noter que dans ce cas-ci, vous devrez vous désinscrire du RPAM. Dans cette situation, vous serez assujéti à une surprime;
2. vous pourriez choisir de vous assurer avec le RPAM pour l'assurance médicaments et vous assurer avec votre régime d'assurance collective des retraités pour l'assurance accident maladie;
3. vous pourriez choisir d'être assuré exclusivement avec le RPAM pour l'assurance médicaments.

Veuillez noter que votre choix d'être assuré exclusivement au RPAM pour l'assurance médicaments **est un choix irrévocable**. Vous ne pourriez donc plus par la suite adhérer à nouveau au régime d'assurance collective des retraités.

Advenant que vous souhaitiez adhérer au régime d'assurance collective des retraités selon les deux premiers scénarios, veuillez noter que vous devrez y adhérer dans les 90 jours suivant votre départ. Après ce délai, vous ne pourrez plus y adhérer.

Précisions

- Le régime d'assurance vie quant à lui est facultatif. Vous pourrez y adhérer peu importe votre âge. Vous devrez transmettre votre demande d'adhésion dans les 90 jours suivant votre départ. Après ce délai, vous ne pourrez plus y adhérer.
- Lorsque vous adhérez au régime d'assurance collective des retraités, vous devrez opter entre le régime de base ou le régime enrichi. Lorsque vous adhérez au régime de base, votre choix est irrévocable. Par la suite, vous ne pouvez plus adhérer au régime enrichi. Dans le cas contraire, vous pouvez passer du régime enrichi au régime de base.
- Si vous avez quitté le marché du travail et que vous décidez d'y revenir, vous continuerez de participer au régime d'assurance collective des retraités.



Votre crédit a-t-il la cote ?

« Achetez maintenant et payez plus tard »

Comme des milliers de consommateurs, vous êtes constamment sollicité par des publicités de toutes sortes qui visent à vous vendre maintenant un bien de consommation hors de vos moyens en vous convainquant que vous serez capable de le payer plus tard.

Toutefois, selon une étude faite en février 2015 par McKinsey, un cabinet de consultation en gestion, le taux d'endettement sur le revenu disponible (revenu après impôts) des Canadiens est de 162%! Cette statistique, plutôt accablante, aura un effet néfaste sur la cote de crédit des personnes s'adonnant à ce jeu des plus dangereux.

La cote de crédit

Mais qu'en est-il de vos habitudes de paiement et de votre historique de crédit? Au Canada, il existe deux agences d'évaluation de crédit, Equifax et TransUnion, qui recueillent l'information sur la façon dont vous utilisez le crédit mis à votre disposition (cartes de crédit, prêts, achats à tempérament, etc.). Celles-ci utilisent cette information pour établir votre dossier de crédit ainsi que votre pointage de crédit communément appelé « cote de crédit ». Cette cote est ensuite utilisée par les prêteurs, les propriétaires immobiliers, et même votre assureur, afin de déceler leur niveau de risque de faire affaire avec vous.

Pour en savoir plus sur votre dossier de crédit, consultez le document « Comprendre votre dossier de crédit et votre pointage de crédit » de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada au www.fcac-acfc.gc.ca.

Voici 10 moyens pour améliorer votre « cote de crédit ».

Comment améliorer votre « cote de crédit »?

Voici 10 moyens pour y parvenir :

1. Utilisez moins de 35 % de votre crédit disponible.
2. Faites les paiements requis tous les mois, avant la date limite.
3. N'acceptez que peu de cartes avec des limites de crédit élevées.
4. Songez à garder ouvert un compte de crédit plus ancien même si vous n'en avez plus besoin.
5. Limitez le nombre de demandes de crédit au minimum.
6. Ayez une combinaison de divers produits de crédits (cartes, marge, prêt et hypothèque).
7. Assurez-vous de pouvoir rembourser l'argent que vous empruntez.
8. Faites un budget: planifiez vos dépenses en fonction de votre revenu disponible (après impôts).
9. Détenez le moins possible de plans de financement à paiements reportés.
10. Établissez un plan de remboursement en considérant d'acquitter en premier les dettes ayant les taux les plus élevés.


La Capitale
 Assurance et
 services financiers

Pour bénéficier de l'expertise d'un conseiller en sécurité financière partenaire de La Capitale services conseils, cabinet de services financiers, communiquez avec nous au 1 866 665-0500.

lacapitale.com



ESPACE RETRAITE - UN ATELIER DE TRANSITION VERS LA RETRAITE PAS COMME LES AUTRES !



FORMATION



Annie Charest, M. Sc.
Conseillère en formation, accueil
et intégration

Si vous êtes retraité ou que vous en êtes à préparer votre retraite, vous avez sans doute suivi ou du moins entendu parler d'un cours ou d'un atelier de préparation à la retraite. Véritables mines d'information, ces séances vous situent sur le plan financier quant à vos projets de retraite en lien avec votre situation particulière.

professionnelle et personnelle des participants. Ensuite, une réflexion sur les valeurs, rôles et désirs actuels est proposée dans le respect de la situation de chacun. Enfin, une prospective amène les participants à construire un projet de retraite qui a du sens pour eux, qui constitue leur nouvelle base de vie satisfaisante en dehors de la grille de lecture professionnelle.

Comme gestionnaire du réseau de la santé et des services sociaux, vous avez accordé à votre travail énormément de temps et d'énergie durant vos années à l'emploi. Il se peut donc que vous viviez un déséquilibre quand arrive l'étape de votre retraite. Ce moment est une opportunité en or pour actualiser vos projets et poursuivre votre développement sur le plan personnel.

Saviez-vous que la Faculté des sciences de l'éducation (FSE) de l'Université Laval offre un atelier de transition vers la retraite qui propose aux participants une préparation psychologique plutôt que pécuniaire à ce cycle si important de la vie?

En effet, la Clinique de counseling et d'orientation (rattachée au Département des fondements et pratiques en éducation de la FSE) est à la fois un centre de formation pratique et un centre de services pour la collectivité où œuvrent des stagiaires à la maîtrise en sciences de l'orientation.

Des ateliers de groupe y sont proposés afin de favoriser chez les individus une meilleure connaissance d'eux-mêmes, une aptitude à faire des choix qui leur conviennent et à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leur vie professionnelle et personnelle.

Ainsi, des stagiaires, supervisés par le personnel clinique en fonction des exigences de l'Ordre des conseillers en orientation du Québec, animent entre autres l'atelier thématique « Transition vers la retraite », lequel est structuré en trois phases significatives (trois rencontres de trois heures à une semaine d'intervalle). Une rétrospective jette d'abord un éclairage sur le parcours de vie

Ainsi, l'atelier de transition vers la retraite est fait pour ceux qui désirent se préparer psychologiquement à la phase de transition travail-retraite en réfléchissant sur eux-mêmes.

Pour le moment, cet atelier est offert sur le campus de l'Université Laval sur une base annuelle. Il est toutefois prévisible que l'engouement généré par cette approche différente de la transition vers la retraite amène la Clinique de counseling et d'orientation à éventuellement élargir son offre pour en faire profiter un plus grand nombre, et ce dans différentes régions.

Pour plus d'information sur ces ateliers, ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à communiquer avec le 418 656-3191 ou le clinique.counseling@fse.ulaval.ca.

Pour en savoir davantage sur l'ensemble des ateliers offerts, visitez le www.fse.ulaval.ca/counseling/thématiques.

**Grâce à votre groupe, vous économisez plus
sur vos assurances auto, habitation et entreprise
Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs !**





FORMATION

SONDAGE SUR LES BESOINS DE FORMATION



Annie Charest, M. Sc.
Conseillère en formation, accueil
et intégration

En 2017 était prévue la révision de la *Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement* par le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), en collaboration avec les différentes associations et les directions des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ). Nous avons profité de ce contexte pour amorcer une consultation en ce qui concerne vos besoins de formation et de développement.

La formule qui a été retenue a été celle d'un sondage qui a été effectué, sur une base volontaire, dans plusieurs sections d'établissements entre juin et octobre 2017. L'objectif était de mettre en lumière l'état actuel de la situation afin d'en avoir une lecture commune. Cette démarche mettait également en lumière les connaissances et les compétences avec lesquelles les gestionnaires aborderont les défis et les enjeux du réseau dans les prochaines années de manière à identifier facilement les besoins réels qui ne trouvent pas de réponse dans l'offre actuelle de formation des établissements.

Loin de vouloir se substituer à la responsabilité des établissements d'assurer le développement des gestionnaires en fonction des besoins évalués et des sommes dédiées par le MSSS à cet effet, l'AGESSS a eu l'initiative de ce sondage, avec le soutien de la Direction générale de la formation continue de l'Université Laval. Ces données nous seront utiles pour adapter nos offres de service respectives afin de s'inscrire en complémentarité avec l'offre des établissements, tant sur le plan des contenus de formation que sur les méthodes pédagogiques à privilégier.

FAITS SAILLANTS

787 membres de **11 sections d'établissements** ont complété le sondage.

De ce nombre:

- 76 % sont des femmes;
- 67 % ont entre 41 et 55 ans et 15 % ont entre 36 et 40 ans;
- 74 % possèdent un diplôme universitaire;
- 73 % ont déjà suivi un programme de formation en gestion;

- 66 % possèdent plus de 5 années d'expérience en gestion.

Les **5 principaux défis de gestion** identifiés par les répondants:

- Équilibrer leur charge de travail (45 %);
- Gérer les changements organisationnels (41 %);
- Être présent auprès des employés (37 %);
- Gérer leur temps (37 %);
- Gérer les unités de travail multisites (27 %).

Les **méthodes pédagogiques** préférées des répondants sont:

- Présentiel (62 %)
- Webinaires (37 %)
- Codéveloppement (36 %)
- Séminaires ou conférences (32 %)

À la question « Quel contenu de formation aimeriez-vous avoir qui n'est pas offert par votre employeur ? », **3 contenus** intéressent plus particulièrement les répondants:

- Gestion des employés difficiles;
- Habilités politiques;
- Gestions des priorités : prioriser les priorités.

Le **sens politique** est ressorti comme la nouvelle compétence que les gestionnaires pensent devoir maîtriser pour bien assumer leurs fonctions.

Les suites du sondage

Dans un premier temps, les résultats globaux de ce sondage ont été communiqués aux vice-présidents au développement des compétences lors de la rencontre du comité de développement professionnel du 2 novembre 2017.

Afin de pousser plus loin la réflexion en lien avec le développement des compétences en gestion des membres de l'AGESSS, les résultats, ventilés par établissement, ont été transmis de façon individuelle aux exécutifs des sections d'établissements concernées.

Voilà un levier de discussion intéressant entre les vice-présidents au développement des compétences de ces exécutifs et les directions des ressources humaines, communications et affaires juridiques qui ont des décisions à prendre sur l'utilisation des sommes dédiées au développement du personnel d'encadrement sur une base annuelle.

